

Le MEEF 2^d degré 2024-2025

1. Présentation

2. Organisation du master

3. Maquettes de formation et M3C

4. Informations pratiques



INSPE Centre Val de Loire - Académie d'Orléans-Tours

72, rue du Faubourg de Bourgogne - 45044 Orléans Cedex 1

Tél. : 02 38 49 26 00 / Fax : 02 38 49 26 53

www.univ-orleans.fr/inspe

🔄 Présentation du master

Le master « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (MEEF) est un diplôme national de master délivré par les universités. Il répond au cahier des charges des grades universitaires des licences et masters précisé par l'arrêté du 27 janvier 2020. Les étudiants se préparant aux métiers de l'enseignement et de l'éducation sont à considérer comme des professionnels en devenir dès leur entrée dans le cursus.

Le Master « Métiers de l'Education, de l'Enseignement et de la Formation (MEEF) mention second degré » doit non seulement permettre aux étudiants d'acquérir un niveau de connaissance suffisant dans la discipline et la didactique de la discipline enseignée, mais également de développer les compétences professionnelles du référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation

Le master MEEF prépare donc au métier d'enseignant mais également aux concours de recrutements pour être enseignants : CAPES, CAPEPS, CAPET, CAPLP. Pour répondre à ces objectifs, il est organisé avec des UE disciplinaires, didactiques, transversales, de stages et de recherche.



🔄 Organisation du master

» Réglementation des études

Conformément à la réglementation des études de l'Université d'Orléans, et au principe de co-habilitation avec l'Université de Tours, le master est composé de quatre semestres, soit 120 crédits européens (ECTS). Les semestres sont répartis sur deux années (1^{re} année : semestres 1 et 2 ; 2^e année : semestres 3 et 4).

Chaque semestre est affecté de 30 crédits européens (ECTS) et se trouve décomposé en UE affectées de crédits européens (ECTS). Chaque UE peut éventuellement être subdivisée en éléments constitutifs (EC).

Une session de contrôle des connaissances est organisée par semestre d'enseignement. Une seconde session est organisée pour chaque semestre de la première et de la deuxième année de master suivant la législation en vigueur.

En M2, le mémoire se déroule en session unique.

Un enseignement de langues vivantes étrangères doit obligatoirement être mis en place au cours du cursus de master. Il y a compensation entre les éléments constitutifs (EC) et les unités d'enseignements (UE) au sein du bloc théorique.

En revanche, il n'y a aucune compensation entre les semestres.

Les seules exceptions sont les notes de stage, de mémoire individuel et la moyenne de l'UE de langue vivante étrangère qui ne peuvent être compensées.

L'étudiant(e) conserve le bénéfice des UE acquises. Dans le cas où il (elle) bénéficie de l'accès à une seconde session pour l'obtention du diplôme de master, il (elle) doit repasser les épreuves des unités d'enseignement dans lesquelles sa moyenne est inférieure à 10/20 ou dans les UE où il est défaillant.

Les unités d'enseignement ou l'étudiant(e) a obtenu la moyenne sont définitivement capitalisées. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants.

» *L'assiduité*

L'assiduité aux cours-TD, TD, TP et autres activités pédagogiques est définie par le jury de chaque parcours. Le suivi de l'assiduités (appel, liste d'émargement,...) est assuré par les enseignant(e)s. Une synthèse est faite ensuite au sein de l'équipe de formation et donnée aux membres de jury avant leur délibération.

Le cas des boursiers

En application des dispositions du décret n° 51-445 du 16 avril 1951, « l'étudiant(e) bénéficiaire d'une bourse doit être inscrit(e) et assidu(e) aux cours, travaux pratiques ou dirigés et réaliser les stages obligatoires intégrés à la formation. En ce qui concerne la présence aux examens, le (la) candidat(e) titulaire d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux doit se présenter aux examens et concours correspondant à ses études. » (cf circulaire n° 2012-0012 du 22-6-2012)

Le cas des RSE (Régime Spécial d'Études)

Un(e) étudiant(e) en RSE est dispensé(e) d'assiduité pour les unités d'enseignement dont le RSE a été sollicité et autorisé par l'équipe de formation.

L'autorisation de dispense d'assiduité n'interdit pas la présence aux enseignements.

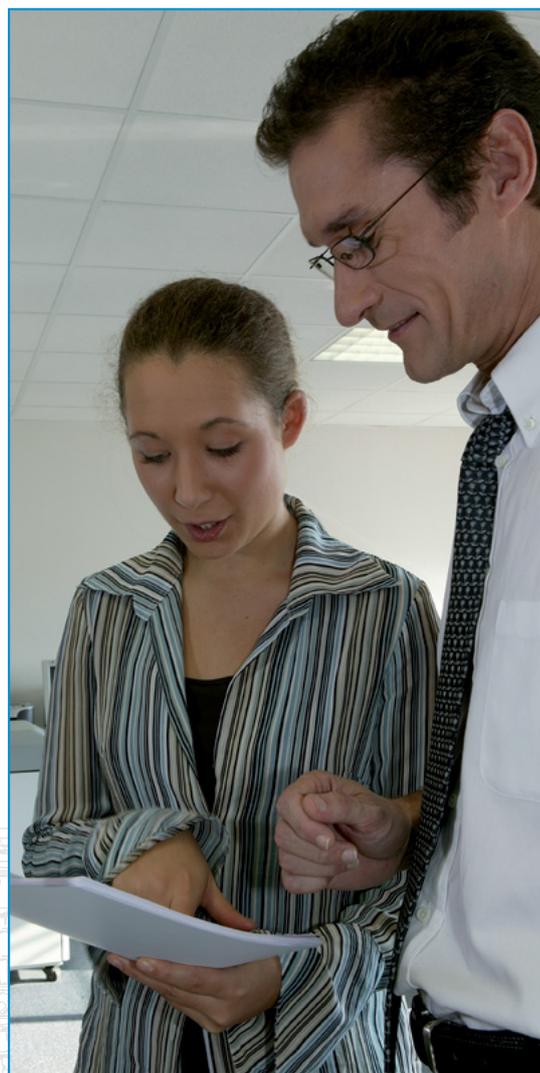
La demande est à faire auprès de la gestionnaire de scolarité.

Demande d'autorisation d'absence

En cas d'absence programmée à l'INSPÉ (conseil de classe, réunion parents / professeurs) une demande d'autorisation d'absence doit être adressée à meef2d.inspe@univ-orleans.fr, accompagnée des pièces justificatives, au moins 7 jours avant l'absence, [à l'aide de l'imprimé à télécharger sur le site de l'INSPÉ.](#)

Les validations d'acquis (VAC)

Cette procédure permet de valider des acquis en lien avec la maquette de formation. Un document à compléter vous sera envoyé début septembre. Vos demandes devront être justifiées, elles seront examinées par le correspondant disciplinaire et/ou le responsable du parcours de votre formation.



» Organisation pédagogique

• Pour l'Université d'Orléans :

Parcours	Responsables de parcours	Correspondant.e.s disciplinaires
Anglais	Ariane Lainé	Stéphane Brunel et Pascale Catoire
EPS	Karine Paret	David Couvert
Espagnol	Marcos Eymar	Jean-Yves Allin
Histoire-Géographie	Alexis Vrignon	Françoise Beauger-Cornu
Lettres modernes	Laure Depretto	Claire Colombel-Teuira
Mathématiques	Sandrine Grellier	Emmanuel Courroy
Physique-Chimie	Samuel Guillot & Françoise Maguin	Olivier Durand
Sciences de la vie et de la terre	Jean-Pierre Gomez, Stéphane Maury et Adrien Flavigny	Sylvia Bourget

Cliquez sur le nom de la personne pour lui envoyer un e-mail

• Pour l'Université de Tours :

Parcours	Responsables de parcours	Correspondant.e.s disciplinaires
Anglais	Hélène Tison	Amandine Belleville
Espagnol	Carlos Tous	Geneviève Feuillatre
Histoire-Géographie	Sylvain Janniard & Fabrizio Maccaglia	Florence Giry
Lettres modernes et classiques	Emmanuelle Kaès	Christine Ramat
Mathématiques	Olivier Durieu & Yves Belaud	Vincent Beck
Musique et Musicologie	Olivier Carrillo	Stéphanie Monnier
Physique-Chimie	Magaly Caravanier & Karim Noui	Anthony Goubin

Cliquez sur le nom de la personne pour lui envoyer un e-mail

» Organisation administrative

Responsable du service des études : Rémi Leblanc (02 38 49 26 06)

Responsable du bureau des stages et de l'alternance : Rosa Martins Da Silva (02 38 49 26 38)

Centre de formation d'Orléans | meef2d.inspe@univ-orleans.fr

- **Gestionnaire de scolarité :** Sandrine Main (02 38 49 26 88)

- **Gestionnaire emploi du temps :** Aurélia Vasseur (02 38 49 26 35)

- **Gestionnaire de scolarité (M1) :** Patricia Chiocca Dejumne (02 38 49 26 41)

Centre de formation de Tours-Fondettes | meef2dtours.inspe@univ-orleans.fr

- **Gestionnaires de scolarité :** Virginie Ritter (02 47 42 71 12) et Ségolène Tissot (02 47 42 71 29)

🔄 Maquettes de formation des parcours

Les maquettes et les Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (M3C) sont votées tous les ans.
Vous pouvez retrouver ces éléments pour chaque parcours :

- *Parcours Anglais*
- *Parcours EPS*
- *Parcours Espagnol*
- *Parcours Histoire-Géographie*
- *Parcours Lettres*
- *Parcours Mathématiques*
- *Parcours Musique et Musicologie*
- *Parcours Physique-Chimie*
- *Parcours Sciences de la vie et de la Terre*



Lien vers le livret des fiches UE Culture commune

Informations pratiques

» *Les Ressources Documentaires*

Réparties dans les 6 CRD des centres de formation, les collections sont destinées à la formation des enseignants et à la recherche. Ce [large catalogue](#) vous est accessible à certaines conditions.

Lien vers le Guide des Ressources documentaires

» *Partir à l'étranger*

Vous souhaitez partir à l'étranger pendant votre Master ? Deux possibilités s'offrent à vous : un stage dans un établissement scolaire à l'étranger ou un séjour d'études dans une université étrangère. Faites un saut au Bureau des Relations Internationales ou rendez-vous sur la page :

Partir à l'étranger

» *Se connecter à vos comptes numériques :*

Pour avoir toutes les informations pour votre connexion, vous pouvez accéder aux tutoriels disponibles sur la page

PAON (Parcours d'Accueil et d'Orientation Numérique)

» *Pour toute question relative aux stages et conventions :*

stages.inspe@univ-orleans.fr

» *Pour toute question administrative :*

- à Orléans : *meef2d.inspe@univ-orleans.fr*

- à Tours : *meef2dtours.inspe@univ-orleans.fr*

» *L'INSPE CVL sur les réseaux sociaux :*



facebook.com/inspe.cvl



x.com/INSPECVL



linkedin.com/company/inspe-centre-val-de-loire



youtube.com/INSPECVL